

**AVIS PUBLIC****ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée

Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Malo

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 462-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 356-2010 AFIN D'AGRANDIR
LA ZONE RC-2 ET Y PERMETTRE LES BÂTIMENTS EN RANGÉES**

QUE lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé en vue de l'adoption du *Règlement numéro 462-2024* modifiant le règlement de zonage numéro 356-2010 afin d'agrandir la zone rc-2 et y permettre les bâtiments en rangées

QUE ce premier projet de règlement a été soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 9 septembre 2024, à 20h00, à l'Hôtel de Ville situé au 228, route 253 Sud.

QU'une consultation publique aura lieu lors du conseil municipal du 15 octobre 2024, à 19h30 au 228 route 253 Sud à Saint-Malo.

QU'au cours de cette assemblée, *le conseil de la municipalité, par l'entremise du maire*, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal *pendant les heures d'ouverture régulières*.

QUE le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE le projet contient des dispositions qui s'appliquent à des zones se retrouvant à l'intérieur du périmètre d'urbanisation. Le projet de modification 462-2024 peut être consulté au bureau de la municipalité.

Gabriela Fiema
Directrice générale et
Greffière-trésorière

DONNÉ À SAINT-MALO CE 10^{ième} JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

- 1^{er} : HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
2^{ième} : SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10^{ième} jour de septembre 2024.

Directrice générale et
Greffière-trésorière